



Destruction des Diplômes d'État du Travail Social : l'objectif est clairement inscrit au calendrier de la Commission Paritaire Consultative !

La CPC a activé le processus fixé par la Ministre. La ré-architecture des diplômes du Travail Social, selon les orientations définies par le gouvernement suite au rapport Bourguignon, est mise en marche.

Après avoir tenté d'imposer, dès 2016, la disparition des diplômes du Travail Social pour n'avoir plus que 5 diplômes au lieu des 13 actuels, à raison d'un seul par niveau, la ministre a dû reculer face à la mobilisation des Travailleurs Sociaux du Public et du Privé avec leurs organisations syndicales FO, CGT et SOLIDAIRES.

Pour autant, le Ministère n'a pas renoncé à son projet. Il choisit tactiquement de procéder par étape. La première, dans laquelle est à ce jour engagée la CPC, consiste à créer un socle commun à tous les diplômes d'un même niveau. C'est exactement la même méthode qui a été utilisée pour les trois diplômes de niveau V, qui a abouti à la disparition des diplômes spécifiques. Ces diplômes, depuis janvier 2016, sont fusionnés en un seul, le Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social (DEAES), se substituant aux trois diplômes spécifiques d'Aide Médico-Psychologique, Auxiliaire de la Vie Sociale et Assistant de la vie scolaire. Le socle commun est désormais de 70 % de la formation, seuls les 30 % restant sont désormais consacrés aux spécificités des fonctions.

DÉCLARATION

Si le Ministère procède par étape, c'est que la phase en cours vise à imposer un socle commun par niveau en un premier temps, avant d'atteindre, comme il l'a imposé pour le niveau V, un diplôme unique par niveau à terme.

Dans les suites qu'elle donne au rapport de la CPC, la Ministre l'exprime très précisément : IL NE S'AGIT QUE D'UNE ETAPE.

POUR FORCE OUVRIÈRE, AVEC OU SANS ÉTAPE, LA PROGRAMMATION DE LA POLYVALENCE DES FONCTIONS QUE VISE À TERME LA DISPARITION DES 13 DIPLÔMES D'ÉTAT N'EST PAS, ET NE SERA JAMAIS ACCEPTABLE.

C'EST POURQUOI, L'ANNONCE CIRCONSTANCIELLE DE LA MINISTRE DE MAINTENIR, COMME PREMIÈRE ÉTAPE, LES DIPLÔMES D'ÉTAT ACTUELS, NE CONSTITUE EN RIEN UN RENONCEMENT DU GOUVERNEMENT A SA VOLONTÉ A TERME, DE LES VOIR « FUSIONNER » À PARTIR DE LA CONSTITUTION DU SOCLE COMMUN PAR NIVEAU.

Pour mettre en œuvre cette première étape, des groupes de travail par métiers sont créés et sont déjà réunis : début des travaux pratiques avec fin programmée pour la rentrée de septembre 2018 !

La DGCS en rappelle l'objectif pour les diplômes de niveau III actuels : « *il s'agit de viser l'universitarisation des diplômes au 1er septembre 2018 avec un contenu consensuel* » (CPC du 13/10/ 2016). Un contenu consensuel sur quoi ? Sur l'objectif visé par M. VALLS, alors Premier Ministre et à l'origine du projet, suivi de près par la Ministre M. Touraine et la Secrétaire d'État S. Neuville.

Désormais, ces groupes de travail sont à l'œuvre autour des référentiels d'activités, piétinant le caractère généraliste, national et professionnel des diplômes d'État du secteur.

Ces travaux se déroulent au moment où dans tous les secteurs d'activité du Travail Social, les professionnels :

- revendiquent le respect des spécificités professionnelles définies par les Diplômes d'État,
- dénoncent la polyvalence accrue qui se traduit par des glissements de tâches quand il ne s'agit pas directement de suppressions massives d'emplois qualifiés.

**FO – Fédération Nationale
de l'Action Sociale
Tél. : 01 40 52 85 80**

**FO – Fédération des Service
Publics et de Santé
Tel. : 01 44 01 06 00**



Nous refusons toutes les atteintes aux qualifications des Travailleurs Sociaux par la remise en cause de leurs Diplômes d'État.

Pour FO, cette situation est la conséquence de l'insuffisance de moyens budgétaires imposés par la réduction des dépenses publiques, en application des directives européennes d'austérité.

FO rappelle que, dans la stricte application du rapport Neuville, la CPC a pour mission de mettre en application la commande du Ministère fixée par le gouvernement, sous prétexte d'une pseudo modernisation, voire d'une volonté de s'adapter aux « changements » !

Il ne s'agit ni plus ni moins que d'une politique d'accompagnement d'économies financières.

C'est pourquoi la CPC est sommée de mettre en œuvre au plus vite les exigences gouvernementales :

- en construisant un socle commun par niveau,
- en instaurant des formations par modularisations,
- en développant des formules de stages basées sur des compétences et des projets ciblés sans aucun rapport avec la pédagogie invitant à l'apprentissage d'un métier par processus identificatoire.

Il est donc question que les différents modules ne soient aucunement rattachés à un métier, mais à une compétence monnayable sur le marché ! Il est question que ces modules soient vendus aux structures dans le cadre de la formation professionnelle continue ! Voilà ce que préparent les travaux de la CPC : à un besoin ponctuel, une solution-module ponctuelle et une précarité généralisée ! Mobilité imposée, polyvalence accrue, déqualification... Telle est l'alchimie politique pour répondre aux réductions de moyens financiers pour le Travail Social et l'Action Sociale en général.

DÉCLARATION

Nous considérons que le maintien des orientations ministérielles dictées à la CPC participe au démantèlement de nos formations par secteurs d'activités et champs de compétences, pour à terme, parvenir à la destruction des identités de métiers.

Nous dénonçons cette destruction et la refonte de l'architecture des diplômes qui passent par une étape à peine masquée visant à faire disparaître la pluralité de nos métiers généralistes !

Nous dénonçons :

- L'application du diplôme d'AES de niveau 5
- La mort annoncée de nos métiers qui préfigure de surcroît la fin de l'égalité salariale dans les conventions Collectives Nationales du Travail du secteur ;
- L'arrivée des pseudo formations certifiantes et non- professionnalisantes (certificat contre diplômes d'État !) favorisant les glissements de fonctions et de tâches, la polyvalence et la flexibilité !

Nous rappelons que FO refuse toujours de collaborer aux travaux et orientations en cours au nom de l'abaissement du coût du travail, de la détérioration des conditions de travail, des politiques territoriales visant à démanteler notre système social républicain.

Nous revendiquons :

- Le maintien des Diplômes d'État
- La création d'emplois qualifiés en nombre suffisant
- Le déblocage des moyens financiers pour favoriser les stages étudiants et l'accueil d'apprentis dans tous les secteurs d'activités
- Les revalorisations salariales et statutaires
- L'amélioration des conditions de travail dans tous les secteurs

Nous dénonçons la mise en place de cette casse annoncée des diplômes d'État inscrite dans la droite lignée de la loi travail dont nous exigeons encore et toujours l'abrogation.

FO – Fédération Nationale
de l'Action Sociale
Tél. : 01 40 52 85 80

FO – Fédération des Service
Publics et de Santé
Tel. : 01 44 01 06 00

Paris, 14 décembre 2016